

Interpellation urgente « La Demeure : garantir son travail essentiel »

Ensemble à Gauche, Manon Zecca, le 19 mars 2024

Motif de l'urgence

La Demeure est menacée, plus particulièrement les accueils en journée qu'elle propose. Par un courrier recommandé datant du 4 mars 2024, le syndic de Prilly indique que l'association doit se conformer à ses demandes avant le 31 mars 2024 au risque de perdre l'usage du terrain et que les locaux soient supprimés. Ce terrain étant propriété de la Ville de Lausanne, il est essentiel que le Conseil communal et la Municipalité soient mis au courant des risques encourus par la Demeure et puissent apporter leur soutien à ce projet essentiel et efficace.

Introduction

La Demeure est un projet socio-culturel ayant vu le jour il y a deux ans et demi et installé sur la friche de Malley. Concrètement, il s'agit d'une jolie yourte, d'une petite cuisine associative dans un foodtruck et d'un container qui apparaissent derrière les immenses chantiers actuels entre la gare de Prilly-Malley et le grand giratoire de Malley. Les infrastructures ont bénéficié d'un permis de construire accordé par la Ville de Prilly. Le projet global de la friche (comprenant plusieurs autres acteurs) est géré conjointement par la Ville de Prilly et de Renens. Cependant, le terrain est propriété de la Ville de Lausanne.

La Demeure a, depuis sa création, mis en place un espace permettant la cohabitation des différentes populations fréquentant le quartier de Malley. Un espace vivant, un lieu de rencontres, d'échanges et d'accueil, accessible à toutes et tous et pensé en concertation avec ses usagères et usagers. Le concept du projet a ainsi reçu le soutien de la Chaîne du bonheur, de la Confédération, du canton, des communes de Lausanne et de Renens. Un travail bénévole important est également à saluer.

La situation géographique est particulière et pose certains enjeux comme certaines opportunités. La friche de Malley se situe au milieu d'énormes chantiers et d'axes routiers, des espaces assimilables à une zone industrielle la bordent à l'Ouest. A 200 mètres, se trouve le sleep-in (structure d'hébergement d'urgence). Ainsi, la Demeure est en première ligne pour ressentir fortement le contexte d'augmentation de la précarité (le nombre de refus pour une place pour la nuit a doublé cette dernière année au sleep-in), la fermeture et une sursaturation des lieux d'accueil de jour (fermeture des accueils de jour du sleep-in en début d'année 2023, notamment). A la Demeure, les personnes sans-abris ont rapidement trouvé un lieu de répit, de rencontre et de culture accessible. C'est donc tout naturellement et en totale cohérence avec ses valeurs, que l'équipe a décidé de continuer à développer les accueils en journée en tentant de répondre au mieux à cette population, sans pour autant mettre de côté le reste de ses activités (ateliers de yoga, danse, musique, jeux, cours de français, repas, projections, etc.). Toutefois, rappelons que les besoins sont immenses et qu'une petite association comme la Demeure ne peut en aucun cas se substituer à une politique de réduction de la précarité et d'ouvertures de lieux d'accueil de jour et de nuit pérennes afin que les personnes les plus vulnérables de la société puissent sortir du dispositif de l'urgence. Dispositif qui place les personnes en position de survie. Un tel projet ambitieux ne repose pas uniquement sur la Commune de Lausanne, les communes avoisinantes, ainsi que le Canton, sont des partenaires essentiels et espérons que, peu à peu, une politique cohérente de développement de places d'accueil se cale sur les besoins, visibles par exemple sur la friche de Malley et aux portes des établissements d'hébergement

d'urgence. Le sans-abrisme est une problématique réelle et actuelle dont les services publics doivent s'occuper. La Demeure apporte plus que sa part à cette problématique socio-sanitaire et nous saluons par cette interpellation son implication auprès non d'un seul public, mais de nombreux publics différents.

Malheureusement, le travail de la Demeure est menacé. En effet, un courrier recommandé adressé par le syndic de Prilly, reçu début mars 2024, pose un ultimatum à l'équipe, visant explicitement une partie des activités réalisées : les accueils en journée. Il leur est ordonné de cesser toute activité destinée à certaines personnes, jugées trop précaires... Les raisons? Le syndic de Prilly accuse la Demeure d'être responsable des problèmes d'insalubrité sur la friche. Nous l'avons dit plus haut, la situation géographique pose différents enjeux, les chantiers environnants font apparaître déchets et rats et la friche voit souvent de nombreuses personnes y dormir faute de place ailleurs. Pourtant, malgré ce contexte extrêmement difficile, l'association se démène pour mener sa mission à bien. La Demeure n'amène pas de l'insalubrité mais accueille au contraire des personnes souffrant de grande précarité sur une friche insalubre dont personne ne souhaite s'occuper. Sa présence diminue la saleté et crée un espace vivant sur une friche hostile. L'urgence ce n'est pas de fermer le seul lieu à la ronde qui accueille et tisse du lien social, mais de lui venir en aide et de reconnaître les efforts et valoriser la diversité des activités. Cette association est laissée à elle-même pour trouver des solutions de fortune dans sa mission et sans les infrastructures de base adéquates (toilettes et points d'eau, gestion des déchets, etc.).

Suite à cette introduction, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle au courant des démarches entreprises de la part du syndic de Prilly à l'encontre de la Demeure et que pense-t-elle de cette situation ?
2. Par quelles actions concrètes la Municipalité compte-elle soutenir le projet de la Demeure dans sa mission de cohésion sociale, particulièrement les accueils en journée, qui sont en ligne avec les objectifs de la direction sport et cohésion sociale ?
3. De manière générale, par quels moyens la Municipalité compte-elle s'engager pour permettre à la Demeure de continuer ses activités ?
4. Comment la Municipalité considère-t-elle l'état du projet « La friche de Malley » et la situation de cet environnement ?
5. Comment explique-t-elle que plusieurs espaces auparavant ouverts au public sur la friche aient décidé de cesser entièrement ou partiellement leurs activités (buvette, atelier de réparation de vélo, etc.)?
6. Les infrastructures publiques pourront-elles être améliorées sur ce terrain à l'avenir (toilettes, gestion des déchets, raccordement en eau et électricité aux projets accueillis sur le terrain), puisque celles prévues en 2021 ne sont plus accessibles ?
7. La Municipalité ne jugerait-elle pas opportun de prendre part à la gestion du projet « La friche de Malley », en sa qualité de propriétaire du terrain conjointement aux communes de Prilly et Renens afin, en particulier, de garantir à la Demeure de pouvoir continuer ses activités ?

Manon Zecca

Léonie Kovaliv

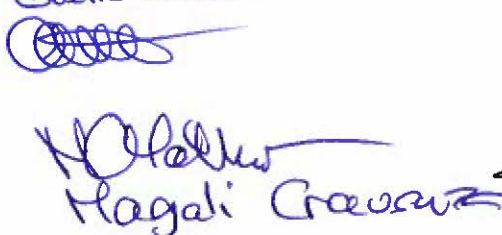
Romane Benvenuti

Ilias Panchard

Gaëlle Kovauv



P. Lonniere



Hagali Crauvaz

